

COMMUNE DE VALLECALLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COLLECTIVITE DE CORSE

DELIBERATION**SEANCE DU 21 MAI 2021**

DATE DE LA CONVOCATION 20.05.2021	L'an deux mille vingt un et le 21 Mai à 18h30 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur BELLINI Charles, Maire. Etaient présents : BELLINI Charles, POGGI Augustin, MURATI Alexandre, BLYAU Frédérique, DODEMAN Jean-Claude, MULLER Alexandra, RIOLACCI Jean-Paul, SIMONI Serge. Absents : PALANDRI Damien, BRUNEAU Yann, BIAGGI Jean Toussaint.
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE 11	
PRESENTS 08	
ABSENTS 03	
REPRESENTES 01	
VOTANTS 08	
POUR 08	
CONTRE 00	

Monsieur le Maire donne connaissance des pouvoirs remis pour la séance :

Monsieur le Maire a fait appel pour le secrétariat de séance :
Madame Alexandra MULLER a proposé sa candidature.
Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité sa candidature.

OBJET DE LA DELIBERATION : Projet de fouilles sur le captage d'eau potable au lieu-dit CASELLA.
Recherche de financement

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de réaliser des travaux d'urgences afin de réaliser des fouilles sur le captage d'eau potable au lieu-dit CASELLA. Suite au rapport d'expertise réalisé par le bureau d'assistance technique ces fouilles permettront de connaître les raisons précises de la perte d'eau constatée.
Enfin, il évoque la nécessité de fournir ce document aux financeurs pour tous projets concernant le réseau AEP.
Le montant de l'étude a été estimé à la somme de **6 100 € HT** et **6 710 € TTC** pouvant être financé de la manière suivante :

PRESTATIONS	Montant € HT	TVA	Montant € TTC
Fouilles précautionneuse	6 100,00 €	610,00 €	6 710,00 €
Total	6 100,00 €	610,00 €	6 710,00 €

Et pouvant être financé de la manière suivante :

Etat (DETR)	80 %
Total subventions	4 880 €
Part contributive de la Commune y compris TVA	1 830 €
	6 710 €

Il demande au Conseil de délibérer et de décider des dispositions à prendre pour la réalisation de ces travaux.

Le Conseil ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- Approuve dans toute sa teneur l'exposé de son maire.
- Approuve le projet de plan de financement qui lui est soumis.
- Sollicite de Monsieur le Sous-Préfet de Calvi l'inscription au programme d'investissement (DETR).
- Prend l'engagement de réaliser par voie d'emprunt ou sur fonds disponibles, sa part contributive déductions faites des subventions ou allègements qui lui seront accordés.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

LE MAIRE

